



🕒 14h15

📍 Limoges, avenue de Faugeras

LIMOGES MÉTROPOLE

Visite de la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole le 16 juillet

Limoges Métropole s'associe à nouveau cette année à l'opération « Visites d'entreprises été 2025 », de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne en proposant les visites de ses structures communautaires.

📌 Visites d'entreprises - Été 2025

Découvrez la Centrale Énergie Déchets, située avenue de Faugeras à Limoges, l'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles de Limoges Métropole. Elle traite environ 97 000 tonnes de déchets ménagers issues du département de la Haute-Vienne et d'une partie de la Creuse.

L'incinération de ces déchets permet une valorisation énergétique, dans le respect des normes environnementales.

La visite vous permettra de comprendre les différentes étapes de la valorisation énergétique des ordures ménagères. La vue sur la fosse des déchets vous éclairera sur la nécessité de vite réduire nos déchets.

Un film de présentation, un schéma et des échantillons vous seront présentés afin de comprendre son fonctionnement. Vous observerez ensuite **la transformation des ordures ménagères en énergie depuis la salle de contrôle-commande** qui pilote automatiquement l'installation. Enfin vous serez sensibilisés à la réduction des déchets et au respect de la biodiversité en empruntant un **sentier extérieur menant tout droit aux ruches et aux abeilles ouvrières de la Centrale**, un bel indicateur permettant de contrôler les effets des rejets atmosphériques de la Centrale sur la biodiversité.

Pratique

Gratuit

Durée : 1h30

Réservation obligatoire par téléphone au **05 55 45 79 30** ou par e-mail : craf-ppe@limoges-metropole.fr en précisant le jour, le nombre de personnes, adresse et n° de téléphone

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est possible uniquement pour la 1ère partie de la visite.

De 5 à 15 participants par visite.

A partir de 7 ans

Chaussures plates obligatoires

Parapluie recommandé en temps de pluie.
